

**Procès-verbal synthétique de la réunion du comité syndical
du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon
du 6 juillet 2023 à Moustiers Sainte Marie**

Membres du comité syndical présents : Arlette ARNOUX RAVEL (Allemagne en Provence), Jean-Marie PAUTRAT (Allons) ; Antoine FAURE (Aups), Liliane MONTALAND (Bargème) ; Corine PELLOQUIN (Bauduen), Philippe MARANGES (Castellane), Yves CAMOIN (Comps/Artuby), Alain BURLE (Ginasservis), Muriel GILLET (La Verdière) ; Jean-Paul ROUX (Le Bourguet) ; Jean-Pierre HERRIOU (Moissac-Bellevue) ; Elisabeth SACIER (Puimoisson) ; Jacques ESPITALIER (Quinson) ; Daniele STAES (Régusse) ; Gérard LAGARDE (Riez) ; André LAUGIER-BAIN-RAVEL (St André les Alpes) ; Arlette RUIZ (St Julien le Montagnier) ; Nicolas STAMPFLI (St Laurent du Verdon), Nicole MOULIN (Ste Croix du Verdon) ; Bernard CLAP (Trigance) ; Nicolas BEC (Valensole) ; Jacques AVANIAN (Artignosc sur Verdon) ; Christophe LOPEZ (La Mure Argens) ; Yana BREZINA (La Roque Esclapon), Claude CHAILAN (Lambruisse) ; Alain BARALE (Dracénie Provence Verdon Agglomération), Christophe BIANCHI (Durance Luberon Verdon agglomération), Marie-Françoise BONNAVENTURE (Communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon), Michèle BIZOT-GASTALDI et Jean MAZZOLI (Communauté de communes Alpes Provence Verdon) ; Claude BONDIL (Conseil départemental des Alpes de Haute Provence) ; Sophie VAGINAY-RICOURT et Jean-Charles BORGHINI (Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur).

Ont donné pouvoir : Benjamin CARATINI (Angles) à Jean-Paul ROUX ; Aurélie CARTON (Blieux) à Nicole MOULIN ; Amélie ROUVIER (Brenon) à Yves CAMOIN ; Jean-Charles OEIL (La Garde) à Liliane MONTALAND ; Raymonde CARLETTI (La Martre) à Antoine FAURE ; Christine NEURY (La Palud sur Verdon) à Jean-Marie PAUTRAT ; France LAJOIE-GUIEU (Montagnac-Montpezat) à Jacques AVANIAN ; Romain COLIN (Moustiers Sainte Marie) à Nicolas STAMPFLI ; Claude GUERIN (Peyroules) à François BEC ; Paul CORBIER (St Julien du Verdon) à Bernard CLAP ; Annick GAUTIER (St Jurs) à Gérard LAGARDE ; Lucie GOSSMAN (St Martin de Brômes) à Arlette RUIZ ; Daniel BRANCHAT (Vinson sur Verdon) à Jacques ESPITALIER ; Brice GARNIER (Beauvezet) à Christian LOPEZ ; Carole TOUSSAINT (Provence Alpes agglomération) à Jean MAZZOLI ; Marion MAGNAN (Conseil départemental des Alpes de Haute Provence) à Claude BONDIL

FORMATION GESTION DU GRAND CYCLE DE L'EAU

1. Convention de partenariat avec la SCP : Validation de l'avenant à la convention cadre

Depuis 2008, la Société du Canal de Provence et d'aménagement de la région provençale ci-après dénommée "la SCP" et le Syndicat Mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon ci-après dénommé "le Syndicat mixte du Parc" travaillent dans le cadre de conventions de partenariat successives répondant à un objectif de **solidarité dite aval-amont**. Les acteurs du territoire ont voulu renforcer le lien qui les lie au reste de la Provence du fait de son alimentation en eau.

C'est pourquoi le syndicat mixte, gestionnaire du bassin versant du Verdon, porteur du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin du Verdon ainsi que d'un Contrat de rivière, a conclu avec la Société du Canal de Provence une première convention de partenariat en 2008. Cette convention, renouvelée en 2014, permet notamment à la SCP d'apporter des moyens pour la gestion durable de l'eau du Verdon : moyens financiers (participation à l'autofinancement des stations d'épuration et toilettes sèches, à hauteur de 350 000€/an) et moyens humains (à hauteur de 30 jours d'ingénierie/an).

Depuis 2008, le partenariat a trois objectifs principaux :

- gérer durablement et de manière équilibrée la ressource en eau,
- préserver la qualité des eaux du Verdon,
- accompagner le développement durable du territoire du Syndicat mixte du Parc.

Au cours de **l'année 2022**, deux sujets liant la SCP et le Syndicat mixte du Parc ont eu des **conséquences importantes pour le territoire** du Verdon et ont fait l'objet d'échanges entre les Présidents et responsables techniques des deux structures :

- Le projet de remise en eau du souterrain des Maurras pour sécuriser les prélèvements en eau pendant le chantier EDF de reprise de la galerie des Maurras.
- La sécheresse a eu un impact majeur sur les cours d'eau et milieux aquatiques et sur les besoins de prélèvements en augmentation qui ont entraîné des niveaux historiquement bas des retenues du Verdon. Cette situation a eu un impact sur l'économie locale notamment touristique.

Le projet d'avenant proposé permettra d'intégrer de **nouveaux objectifs à la convention** et leurs modalités d'application :

- L'amélioration des connaissances des caractéristiques quantitatives et qualitatives des eaux souterraines et superficielles
- L'accompagnement des actions en faveur de la sécurisation de l'accès à l'eau dans les communes du Verdon concernées par les pénuries
- L'accompagnement de l'adaptation des infrastructures et des activités de loisirs et touristiques autour des retenues du Verdon pour anticiper et mieux traverser les futurs épisodes de sécheresse et l'adaptation au marnage des retenues.
- La mise en œuvre d'actions en faveur des chiroptères dans les basses gorges du Verdon.

Cet avenant à la convention cadre avec la SCP est approuvé à l'unanimité.

2. Préparation des derniers documents composant le dossier de révision de la Charte du Parc

La procédure de révision de la Charte du Parc naturel régional du Verdon se poursuit et doit permettre de valider au comité syndical du 7 septembre prochain :

- Les modifications apportées à la Charte et aux différents documents annexés (plan du parc, pièces complémentaires, rapport d'évaluation environnementale...) suite aux avis de l'Autorité environnementale et de la Commission d'Enquête Publique
- Les derniers documents à joindre au dossier :
 - o Le programme d'actions prioritaires de mise en œuvre de la Charte
 - o Le budget et l'organigramme prévisionnel
 - o Le projet de statuts modifiés

Afin de préparer cette décision, ont été présentées, débattues et validées en séance les principales propositions et évolutions envisagées :

- Principales actions du programme et définition des priorités
- Grille d'évaluation des actions au regard des effets pressentis sur le changement climatique
- Evolution des moyens humains → **création de 2 postes supplémentaires en lien avec le programme d'actions et les besoins administratifs qui en découlent + pérennisation de 3 emplois existants**
- Validation des prévisions budgétaires, évolutions des recettes / dépenses, **dont validation de l'augmentation des cotisations de l'ensemble des membres du syndicat**
- **Principales modifications des statuts**, dont modalités de visioconférence

Ces validations permettront de finaliser les documents qui seront soumis au vote du comité syndical le 7 septembre 2023.

FORMATION PLENIERE

3. Approbation à l'unanimité du compte-rendu de la séance du 30 mars 2023 à Castellane

4. Acceptation de dons et partenariat avec les Laboratoires M&L de Manosque (L'Occitane)

Les Laboratoires M&L de Manosque (groupe L'Occitane) organisent régulièrement des actions de mobilisations de leurs employés autour d'un thème qui leur tient à cœur pour lever des fonds et les mettre à disposition d'une structure qui travaille sur ce thème. Connaissant notre action et suite à divers contacts du Parc pour rechercher des partenariats, cette année, pour célébrer la Journée Mondiale de la Biodiversité, ils ont ainsi contacté le Parc du Verdon pour lui proposer de soutenir un de nos projets.

Le 25 mai 2023, les Laboratoires M&L ont ainsi organisé divers ateliers et une vente privée de produits L'OCCITANE pour leurs employés qui leur a permis de récolter 1 088,30 € qu'ils proposent de reverser au Parc du Verdon pour soutenir une première phase du projet de création d'un verger conservatoire des variétés fruitières anciennes et traditionnelles du Verdon sur une parcelle du Domaine de Valx.

Les membres du comité syndical à l'unanimité approuvent ce don de 1 088,30 €.

5. Modification de la Régie de recettes Parkings

Dans le cadre du projet Grand site et notamment de l'aménagement des parkings du Point Sublime et du couloir Samson une régie de recettes a été créée par délibération en date du 1^{er} avril 2021 pour permettre l'encaissement des droits de stationnement de ces deux parkings.

Les travaux d'aménagement des sites d'embarquements étant finalisés, il est proposé d'étendre les droits d'accès résultant des redevances perçues par cette régie de recettes aux parkings des différents sites d'embarquement de Taloire / Castellane centre / Chasteuil / Carajuan.

L'ensemble des travaux sur les embarquements portés par le budget de la Régie seront transférés sur le budget Parkings par décision modificative au comité syndical du mois de septembre ou novembre 2023.

Les membres du comité syndical à l'unanimité approuvent ainsi la modification des droits d'accès résultant des redevances perçues par la régie Parkings aux sites d'embarquement de Taloire, Castellane centre, Chasteuil et Carajuan.

6. Création d'un poste permanent d'ingénieur territorial « Chargé(e) de projet qualité des eaux – eaux souterraines – observatoire »

Les membres du comité syndical à l'unanimité approuvent la création de ce poste permanent au grade d'ingénieur territorial en charge de mettre en œuvre la politique de l'EPAGE en termes :

1. D'amélioration et de préservation de la qualité des eaux, en lien notamment avec les objectifs de qualité fixés par le SAGE Verdon
2. De gestion des eaux souterraines
3. De mise en œuvre d'un réseau suivi qualité et d'un observatoire de l'eau et des milieux aquatiques

Ce poste sera financé par l'Agence de l'eau, les cotisations à l'objet 2 du syndicat mixte et une participation de la SCP.

Pour affichage,
Conformément à l'article L. 2125 du Code Général des Collectivités Territoriales
A Moustiers Sainte Marie, le 25 juillet 2023

Le Président
Bernard CLAP

